

En 2024, un habitant sur deux perçoit au moins une prestation des Caisses d'allocations familiales

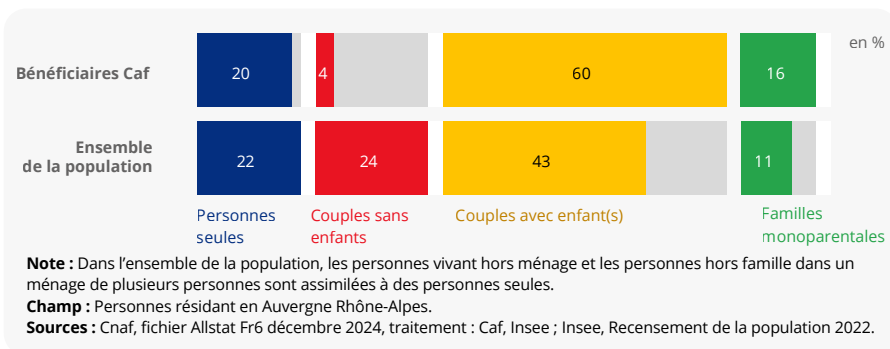
Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes • n° 212 • Mai 2026



En décembre 2024, 3,8 millions d'habitants d'Auvergne-Rhône-Alpes bénéficient des prestations des Caisses d'allocations familiales. Les allocations enfance-jeunesse sont les plus distribuées devant celles du logement et celles du soutien à l'activité, mais les disparités sont nombreuses selon les territoires de la région. Une part importante de bénéficiaires enfance-jeunesse caractérise ainsi des intercommunalités plutôt aisées, en couronne de grandes agglomérations ou en zone touristique. Les prestations de soutien à l'activité sont plus fréquemment versées dans des territoires plus pauvres, périurbains ou ruraux. Enfin, une part importante de personnes couvertes par des allocations d'aide au logement réside dans des territoires très denses à l'image des métropoles.

En décembre 2024, 3,8 millions d'habitants de la région Auvergne-Rhône-Alpes sont **couverts** par au moins une prestation des Caisses d'allocations familiales (Caf), soit 47 % de la population. Ces prestations sont distinctes de celles accordées en contrepartie de cotisations des revenus du travail (allocations chômage, pensions de retraite, indemnités maladie, pensions d'invalidité). L'un des principaux objectifs des prestations sociales est de lutter contre la pauvreté monétaire, notamment au travers de redistributions économiques directes, permettant ainsi de faire passer le **taux de pauvreté** régional de 19,7 % à 13,3 %. Le montant annuel versé par les caisses départementales de la région s'élève à neuf milliards d'euros, soit 11,5 % des 78,1 milliards d'euros en France métropolitaine. D'autres organismes financent également des prestations sociales, tels que les Mutualités sociales agricoles (MSA) qui couvrent 342 000 personnes dans la région, mais la présente étude ne porte que sur les **bénéficiaires** Caf. Les allocations sont regroupées en **quatre domaines**. Celui de l'enfance-jeunesse couvre 34,6 % des habitants de la région, ceux du logement et du soutien à l'activité, 14,9 % chacun, et celui du handicap-autonomie, 5,1 %. Deux personnes couvertes sur trois perçoivent un seul type de prestation, une sur cinq en cumule deux, et une sur dix, trois ou plus.

► 1. Répartition des personnes selon la situation familiale du ménage en Auvergne-Rhône-Alpes en 2024



Prédominance des prestations enfance-jeunesse

Les personnes vivant au sein de familles avec enfants représentent 54 % de la population régionale, mais 76 % des bénéficiaires Caf (tous types de prestations confondus) ► **figure 1**. À l'inverse, les personnes vivant au sein de couples sans enfants sont nettement moins représentées parmi les bénéficiaires. La part de personnes couvertes par les prestations de la Caf dépend avant tout de la situation familiale. Elle est la plus élevée dans les familles avec enfants : 65 % des personnes vivant au sein de couples avec enfants perçoivent une allocation (72 % de celles vivant dans une famille monoparentale).

Parmi les enfants de moins de 18 ans, 85 % grandissent dans un foyer percevant au moins une prestation. Les prestations liées à l'enfance et à la jeunesse, dont l'attribution dépend moins des ressources que les autres types d'allocations, explique cette surreprésentation des familles avec enfants. Les allocations familiales, par exemple, sont attribuées dès lors qu'au moins deux enfants sont à charge du ménage. Leur montant est ensuite modulé selon les revenus du ménage. Auvergne-Rhône-Alpes étant la deuxième région de France métropolitaine pour le nombre de naissances, davantage de prestations liées à l'enfance et à la jeunesse sont versées. Ce sont les prestations les plus répandues avec 2,8 millions de personnes couvertes.

En partenariat avec :



Le mot du partenaire

La branche Famille et ses 101 Caf ont trois missions prioritaires :

- Aider les familles dans leur vie quotidienne, en facilitant l'articulation entre vie familiale et vie professionnelle (allocations familiales, compléments mode de garde...);
- Soutenir les allocataires avec des aides personnelles au logement, notamment pour l'amélioration du cadre de vie ;
- Développer la solidarité envers les plus vulnérables (RSA, prime d'activité, allocation aux adultes handicapés).

Dans une dynamique partenariale, le Pôle Régional Caf d'Observation Socio-Économique Auvergne-Rhône-Alpes et l'Insee souhaitent partager leur expertise et proposer une analyse de territoires afin de mieux connaître les caractéristiques de la population allocataire des 12 Caf de la région, objet de la présente étude.

Vincent CLERC, directeur de la Caf de la Savoie

Parmi les personnes vivant dans une famille monoparentale bénéficiant de prestations de la Caf, 93 % le sont au titre de prestations enfance-jeunesse. Par exemple, l'allocation de soutien familial vise exclusivement les familles monoparentales, en substitution d'une pension alimentaire. Cette surreprésentation des mères couvertes par la Caf tient notamment au fait que les femmes sont moins présentes sur le marché du travail et occupent des emplois en moyenne moins rémunérateurs que les hommes.

15 % de la population régionale couverte par une prestation de soutien à l'activité

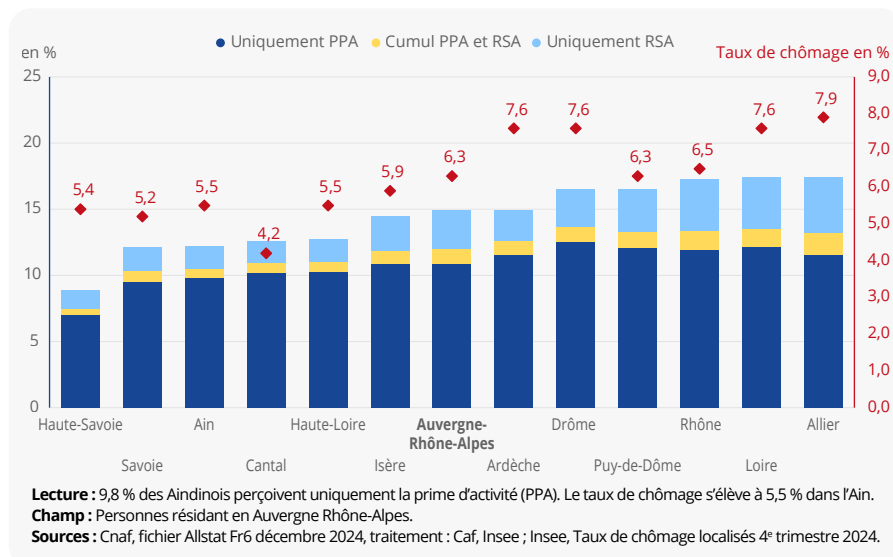
En Auvergne-Rhône-Alpes, une situation économique et sociale favorable conduit à un **niveau de vie mensuel médian** élevé (1 980 euros en 2021) et à des taux de pauvreté (13,3 % en 2021) et de **chômage** bas (6,3 % au quatrième trimestre 2024). La proportion de personnes couvertes par les prestations de soutien à l'activité dans la population des bénéficiaires Caf est donc moins importante qu'en France métropolitaine (32 % au lieu de 35 %). Les prestations de soutien à l'activité concernent 1,2 million de personnes. La prime d'activité est la prestation la plus versée (81 % des bénéficiaires du soutien à l'activité). Elle complète le salaire des travailleurs modestes pour encourager le maintien d'une activité. Le revenu de solidarité active (RSA) assure quant à lui un niveau minimum de revenu aux personnes sans ressources et concerne 26 % des bénéficiaires de soutien à l'activité. Certains d'entre eux (7 %) peuvent cumuler temporairement ces deux prestations. Les personnes seules sont surreprésentées au sein des bénéficiaires RSA ou de la prime d'activité par rapport à la population régionale totale : une sur trois contre une sur cinq. Parmi elles, 53 % des allocataires du RSA ont eu des revenus nuls sur le trimestre pris en compte pour le calcul des droits de décembre 2024. Les personnes vivant dans des familles restent toutefois majoritaires parmi les bénéficiaires du RSA ou de la prime d'activité, malgré les dépenses partagées et l'activité du conjoint.

Ces prestations venant en aide aux personnes avec peu ou pas de revenus du travail, la part des personnes couvertes par département est en partie liée au taux de chômage ► **figure 2**. Elle est plus élevée dans l'Allier (17,4 %), la Loire et le Rhône (17,3 %) et basse en Haute-Savoie (9 %), en Savoie et dans l'Ain (12,0 % et 12,2 %).

Des situations particulières dans le Rhône, la Haute-Savoie et le Cantal

Toutes prestations confondues, les taux de couverture diffèrent selon les départements. Le Rhône présente le plus haut taux (53,5 %)

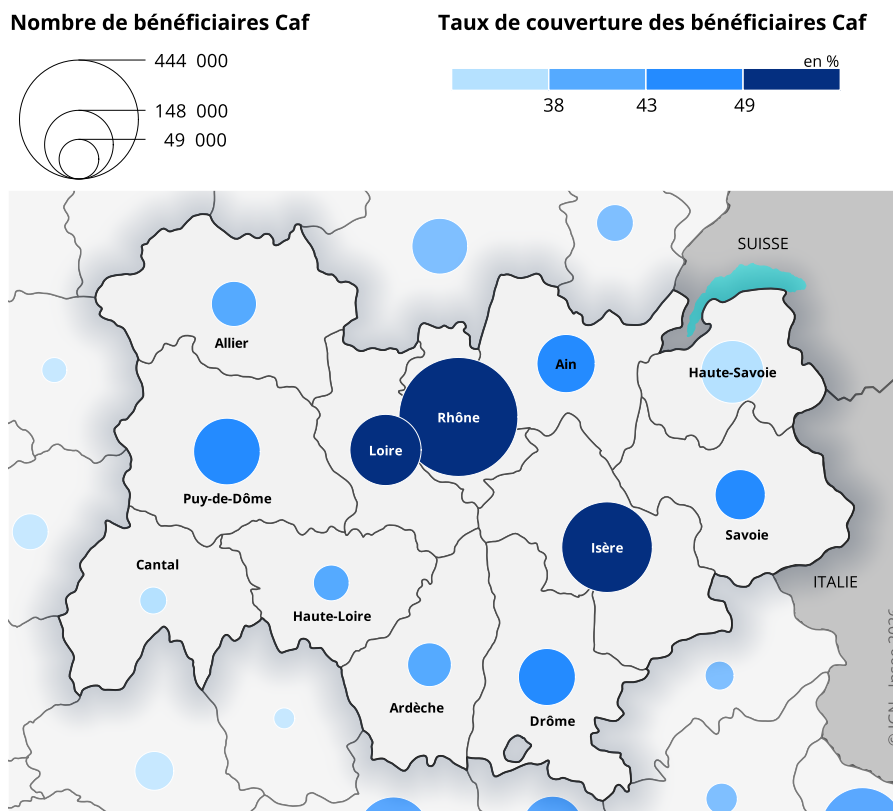
► 2. Taux de couverture des prestations de soutien à l'activité et taux de chômage selon les départements



► **figure 3**. Face à une population jeune et à un solde naturel parmi les plus élevés de France (+0,6 % en moyenne annuelle entre 2017 et 2023 contre +0,1 % pour la France), la Caf du Rhône verse, en proportion, davantage de prestations enfance-jeunesse. C'est aussi le cas pour les prestations logement et de soutien à l'activité. Les étudiants représentent 5,3 % des bénéficiaires Caf du département contre 3,0 % de ceux de la région.

Ils bénéficient principalement d'allocations logement, qu'ils peuvent continuer à percevoir à leur entrée sur le marché du travail. Des prestations de soutien à l'activité peuvent parfois les compléter en cas de faibles revenus. Ces prestations sont distribuées à une population précaire, plus présente dans le Rhône : 12,8 % des habitants de la métropole de Lyon vivent dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV).

► 3. Nombre de bénéficiaires Caf et part de personnes couvertes par au moins une prestation Caf selon les départements



La part des personnes couvertes est faible en Haute-Savoie (37,8 %). Le taux de chômage est bas et le niveau de vie médian mensuel élevé (2 340 euros contre 1 980 euros dans la région en 2021). Les prestations sociales étant souvent soumises à des conditions de ressources, elles sont donc moins répandues. La Haute-Savoie présente également la particularité d'avoir une natalité parmi les plus élevées de la région mais une faible couverture par les prestations enfance-jeunesse. La part des familles avec un seul enfant âgé de moins de 25 ans est plus forte que dans le reste de la région (23 % contre 21 %). De plus, une part des 100 000 Hauts-savoyards travaillant en Suisse peut bénéficier des prestations helvétiques si elles s'avèrent plus intéressantes. Le Cantal détient le taux de couverture le plus faible (34,0 %). Nombreux dans le département, les travailleurs (ou anciens travailleurs) du secteur agricole sont gérés par la MSA et non par la Caf. La part des couples sans enfants étant supérieure à la moyenne régionale (31 % contre 26 %), ce sont autant de prestations enfance-jeunesse qui ne sont pas distribuées. À l'échelle des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de la région et des Conférences Territoriales de la Métropole de Lyon (CTM), des nuances apparaissent également dans le profil des personnes couvertes ► **figure 4**.

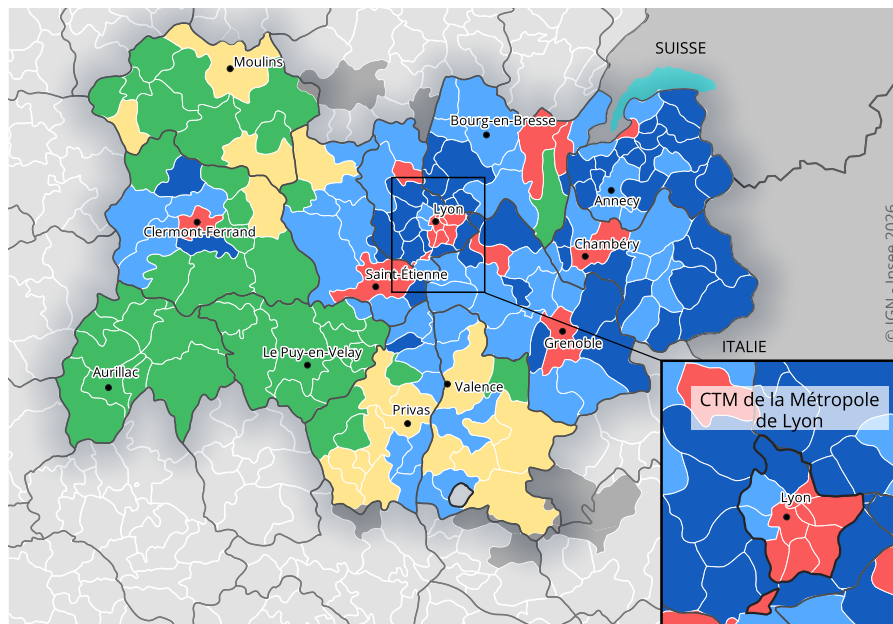
Des territoires périurbains ou ruraux, plutôt aisés, avec des familles bénéficiant plus fréquemment de prestations enfance-jeunesse

Une surreprésentation de bénéficiaires de prestations enfance-jeunesse caractérise l'ensemble d'EPCI et CTM « Familles plutôt aisées », en lien avec une part importante de familles de deux enfants et plus. Dans ces territoires, un actif sur cinq en emploi est cadre ou exerce une profession intellectuelle supérieure et un tiers une profession intermédiaire. Ces professions, qualifiées et rémunératrices, leur permettent de disposer d'un niveau de vie médian élevé ► **figure 5**. Ces familles contribuent ainsi à la richesse

► 4. Classification des EPCI et CTM d'Auvergne-Rhône-Alpes en fonction des populations bénéficiaires de prestations versées par la Caf

Types d'EPCI et de CTM

- Familles plutôt aisées
- Familles et mixité sociale
- Précarité et prestations logement
- Handicap-autonomie et halo de la pauvreté
- Cumul de prestations et pauvreté
- EPCI à cheval sur deux régions et retirés de l'analyse



Source : Cnaf, fichier Allstat Fr6 décembre 2024, traitement : Caf, Insee.

des territoires où elles résident : moins de chômage, moins de pauvreté, et donc moins de bénéficiaires de prestations de soutien à l'activité. Elles profitent des aménités locales tout en accédant à la propriété de leur logement. Elles se sont toutefois éloignées de leur lieu de travail, qui demeure dans les grands pôles d'emploi. La distance médiane domicile-travail est de 13,1 km contre 7,9 km pour la région. Ces intercommunalités sont principalement localisées à la périphérie des grandes agglomérations, en première ou deuxième couronne. Quelques-unes se trouvent également dans des territoires plus montagneux à l'image d'EPCI alpins, où certaines activités touristiques et agricoles sont plus rémunératrices que dans d'autres territoires ruraux. Tous les autres types de bénéficiaires Caf sont sous-représentés, y compris ceux qui cumulent les prestations

enfance-jeunesse avec d'autres types de prestations. On retrouve plus de mixité sociale dans la population de la classe « Familles et mixité sociale ». Comme pour le groupe précédent, les bénéficiaires de prestations enfance-jeunesse sont surreprésentés mais dans une moindre mesure. En parallèle, la sous-représentation des bénéficiaires des autres prestations est moins marquée. Le niveau de vie médian reste haut. Le chômage et la pauvreté sont plus élevés que dans la classe précédente, tout en restant en dessous de la moyenne régionale. Ces intercommunalités englobent davantage de petites et moyennes agglomérations comme Bourg-en-Bresse, Montélimar, Vienne ou La Mure. La part d'habitat dense est donc plus importante (6 % au lieu de 2 %), mais le rural reste majoritaire, à l'image des EPCI du sud Isère, ruraux mais accessibles depuis Grenoble.

► 5. Caractéristiques des classes

Classe d'EPCI et de CTM	Nombre d'EPCI et de CTM	Part de la population régionale (en %)	Part de familles de deux enfants et plus dans l'ensemble des ménages (en %)	Part des ménages locataires du parc social parmi les résidences principales (en %)	Taux de pauvreté (en %)	Niveau de vie médian mensuel (en euros)	Part des EPCI à habitat (en %)		
							dense	intermédiaire	rural
Familles bénéficiant plus fréquemment de prestations enfance-jeunesse, dans les territoires périurbains ou ruraux plutôt aisés	49	16,1	19,3	8,8	7,4	2 210	2	37	61
Familles bénéficiaires de prestations enfance-jeunesse dans des EPCI plutôt ruraux avec davantage de mixité sociale	51	29,4	17,2	11,3	10,7	2 050	6	29	65
Habitants bénéficiant de prestations logement dans de grandes agglomérations concernées par la précarité	16	35,4	14,9	20,3	17,4	1 910	69	31	0
Habitants bénéficiant de prestations de soutien à l'activité et handicap-autonomie, dans des EPCI ruraux peu aisés	40	8,9	13,3	6,3	13,7	1 820	0	3	97
Habitants cumulant des prestations dans des EPCI ruraux ou intermédiaires pauvres	18	10,2	13,2	11,7	16,2	1 820	0	44	56
Auvergne-Rhône-Alpes	174	100,0	15,9	13,8	13,3	1 980	9	27	64

Champ : Personnes résidant en Auvergne-Rhône-Alpes hors EPCI à cheval sur deux régions et retirés de l'analyse.

Sources : Cnaf, fichier Allstat Fr6 décembre 2024, traitement : Caf, Insee ; Insee, Recensement de la population 2022 ; Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2021.

Dans les métropoles, des allocations logement pour les étudiants et les habitants précaires

Les allocataires de prestations logement représentent 15 % des bénéficiaires Caf du groupe « Précarité et prestations logement » (contre 10 % pour la région), soit la plus forte représentation. Le cumul avec d'autres types de prestations est également plus présent. La pauvreté et le chômage étant élevés dans ces territoires, un public précaire les perçoit avec les allocations de soutien à l'activité. Un bénéficiaire sur dix cumule prestations logement et enfance-jeunesse et un sur sept les trois types de prestations enfance-jeunesse, soutien à l'activité et logement. La présence de nombreux étudiants (10 % de la population de cette classe), l'importance du logement social et des QPV, expliquent cette situation. Dans ces quartiers, un tiers des habitants perçoit les trois types de prestations. Cette classe comprend l'ensemble des métropoles de la région, notamment les CTM du sud et de l'est de la métropole de Lyon, et quelques autres agglomérations comme Chambéry ou Oyonnax.

Des EPCI plutôt ruraux abritant une population soutenue dans son activité

La classe « Handicap-autonomie et halo de la pauvreté » enregistre la plus grosse part de bénéficiaires de prestations handicap-autonomie (15 % contre 11 % pour la région). La population est en effet plus âgée. Un habitant sur quatre a 65 ans ou plus (un sur cinq dans la région). Les bénéficiaires de prestations de soutien à l'activité sont également surreprésentés (12 % contre 10 % pour la région), comme ceux cumulant enfance-jeunesse et soutien à l'activité. Malgré une pauvreté contenue, des emplois peu rémunérateurs, notamment dans l'agriculture, maintiennent le niveau de vie médian très en dessous de la moyenne régionale. À l'image des EPCI du Pays d'Aurillac ou de La Montagne d'Ardèche, les EPCI de ce groupe sont à dominante rurale et se situent dans le Cantal, en Haute-Loire, dans l'Allier et sur le plateau ardéchois, loin des métropoles.

La population de la dernière classe, « Cumul de prestations et pauvreté », se distingue

par une surreprésentation des bénéficiaires cumulant soit les trois types de prestations (14 % contre 11 % pour la région et 9 % pour le groupe précédent), soit logement-activité ou enfance-activité. Le niveau de vie est très bas, comme dans la classe précédente, mais la pauvreté et le chômage sont élevés et la part de logement social deux fois plus importante. Ce type de logement est davantage présent dans les territoires à habitat intermédiaire, surreprésentés dans les intercommunalités de cette dernière classe. Toutes situées dans l'Allier, l'Ardèche et la Drôme, elles restent toutefois majoritairement rurales. ●

Anne-Cécile Argaud et Séverine Mugnier (Insee), Adeline Le Grix de la Salle, Simon Marsan et Léo Terrasse-Cario (Caf de la Savoie)



Retrouvez les données associées à cette publication sur insee.fr

► Définitions

Est considéré comme **bénéficiaire** ou **personne couverte**, le responsable du dossier (personne qui perçoit au moins une prestation au regard de sa situation familiale et monétaire), ainsi que l'ensemble des autres ayants droit du ménage au sens de la réglementation en vigueur (conjoint, enfants et autres personnes à charge).

Ce sont les prestations légales, les plus représentatives, qui sont prises en compte dans cette étude. Elles sont regroupées ainsi :

- enfance-jeunesse : allocations familiales (AF), complément familial (CF), allocation de rentrée scolaire (ARS), allocation de soutien familial (ASF), prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE), allocation forfaitaire versée en cas de décès de l'enfant (ADE) ;
- logement : aide personnalisée au logement (APL), allocation de logement familiale (ALF), allocation de logement social (ALS) ;
- soutien à l'activité : prime d'activité (PPA), revenu de solidarité active (RSA) ;
- handicap-autonomie : allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), allocation journalière de présence parentale (AJPP), allocation aux adultes handicapés (AAH).

Les critères d'attribution, en particulier l'âge des enfants, varient selon les prestations.

Les prestations hors prestations légales telles que l'aide au départ en vacances ou l'aide au répit pour les parents ayant un enfant en situation de handicap, ne sont pas prises en compte dans cette étude.

Le **taux de pauvreté** correspond à la proportion de ménages dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, fixé à 60 % du niveau de vie médian. En 2021, ce seuil correspond à un revenu disponible de 1 150 euros par mois pour une personne vivant seule.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans). L'ensemble des personnes d'un ménage ont ainsi le même niveau de vie. La moitié de la population a un niveau de vie inférieur au **niveau de vie médian**, l'autre moitié a un niveau de vie supérieur.

Le **taux de chômage** localisé rapporte, pour un niveau géographique donné, le nombre de chômeurs à la population active (personnes en emploi et chômeurs) résidant dans la zone géographique, conformément aux critères établis par le Bureau International du Travail (BIT).

► Méthodologie

À partir des données Caf 2024, une analyse en composantes principales suivie d'une classification ascendante hiérarchique ont été réalisées sur les EPCI de la région et les CTM de la Métropole de Lyon afin de déterminer des profils homogènes en fonction des types de prestations perçues par les bénéficiaires Caf. Pour compléter l'analyse, des variables issues d'autres sources ont été mobilisées (situations financière et familiale, âge, catégorie socioprofessionnelle, indicateurs d'emploi, densités d'habitat, etc.). Le chômage s'entend ici au sens du recensement de la population, à savoir selon la déclaration de la personne dans son bulletin individuel.

► Sources

Les résultats présentés s'appuient sur les fichiers des Caf et retracent la situation des allocataires à six mois du mois de droit. Le champ est celui de l'ensemble des foyers allocataires ayant un droit versable à au moins une prestation au cours du mois de décembre 2024, ou à une prestation versée en une seule fois au cours de l'année. Ils sont enrichis avec les données du Recensement de la population 2022 et du Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2021.

► Pour en savoir plus

- Bianco E., Chaumeron S., « [La moitié de la population bénéficie d'une prestation de la CAF](#) », Insee Flash Auvergne-Rhône-Alpes n° 106, juillet 2022.
- Martinez A., « [Politique de la ville et prestations de la CAF en 2023 : 1,8 million de foyers allocataires en quartier prioritaire](#) », Insee Focus n° 348, février 2025.
- Le Grix de la Salle A., Marsan S., Terrasse-Cario L., « [État de la pauvreté monétaire des allocataires Caf d'Auvergne-Rhône-Alpes entre 2021 et 2024](#) », Caf Prose AURA, décembre 2025.

